

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Cruzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

28. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et la Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne concernant la mise en œuvre d'ateliers numériques pour les séniors.

La Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne (LDE 87) propose des ateliers d'initiation à la pratique de l'informatique pour un public séniors (60 ans et plus).

Ces ateliers ont pour objectifs d'accompagner les participants dans la découverte, la manipulation et la compréhension des outils informatiques. Il ne s'agit pas de formation mais d'un temps convivial, d'une présence rassurante et de conseils en lien avec l'utilisation d'outils informatiques.

Les participants devront s'inscrire en amont de chaque atelier. Les interventions auront lieu une matinée (2 heures) toutes les deux semaines. Une participation financière de 5 € par an sera demandée pour 24 ateliers.

Les séances sont animées par deux volontaires en service civique et la LDE 87 met à disposition le matériel informatique nécessaire mais les participants peuvent apporter leur propre matériel.

Aucune compensation financière n'est demandée à la commune qui doit simplement mettre à disposition de la LDE 87 et des participants une salle équipée de tables et de chaises. Ces ateliers seront organisés dans les nouveaux locaux de la bibliothèque.

Il convient de signer une convention avec la LDE 87 afin de définir précisément les modalités pratiques de ces interventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'ateliers numériques pour les séniors avec la Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

